



Informations Coronavirus – Mardi 24 mars 2020

Aide aux personnes âgées, fragiles ou isolées

En cette période difficile, où les déplacements sont fortement réduits pour limiter la propagation du Covid-19, il est essentiel d'accompagner au mieux les personnes âgées, fragiles ou isolées.

Le CCAS s'attache à contacter toutes les personnes âgées de plus de 75 ans et toutes autres personnes fragiles afin d'identifier leurs besoins. Qu'il s'agisse de vos parents, grands-parents, de voisins, chacun, à son niveau, peut aussi se mobiliser pour faciliter le quotidien de ces personnes.

Identification des personnes isolées

Si vous connaissez dans votre entourage ou parmi vos voisins, une personne isolée, qui pourrait avoir besoin d'aide ou que vous êtes vous-même dans cette situation, merci de contacter le centre communal d'action sociale au **04 80 73 00 23**.

Quelques conseils simples à appliquer peuvent également vous aider à soutenir ces personnes.

- **Prenez régulièrement de leurs nouvelles** : gardez le contact par téléphone et assurez-vous que ces personnes ne manquent de rien tout en maintenant le lien social.
- **Assurez-vous que ces personnes ont à leur disposition l'attestation de déplacement dérogatoire**. Si elles n'ont pas accès à une imprimante, peut-être vous est-il possible de leur en déposer plusieurs exemplaires ou de leur en donner un modèle qu'elles pourront ensuite recopier sur papier libre à chaque sortie.
- **Vérifier que ces personnes connaissent les gestes barrières et ont à leur disposition le numéro de téléphone de leur médecin traitant ou du SAMU en cas d'urgence médicale**.
- Lorsque vous allez faire vos courses, **pensez à vérifier que ces personnes ne manquent de rien**. Vous pouvez profiter d'un de vos déplacements pour passer récupérer leurs médicaments à la pharmacie ou les réapprovisionner en nourriture. Attention, ne rentrez pas chez les gens mais déposez simplement les courses afin de limiter les contacts.
- **Laissez-leur la place dans les files d'attente** : moins ces personnes seront exposées, plus elles pourront préserver leur santé.

Aide à domicile en milieu rural

L'ADMR poursuit son service de portage de repas et de livraison de médicaments à domicile.

Peuvent en bénéficier les personnes âgées, les personnes en sortie d'hospitalisation et certaines personnes relevant des services de la CAF.

Si vous n'êtes pas actuellement bénéficiaire de ce service vous pouvez contacter l'ADMR.

Renseignements – **04 50 68 76 56**.

Livraisons à domicile

Certains commerces Balméens, tels que les boucheries de La Mandallaz et Bodin ont organisé des services de livraison. N'hésitez pas à les contacter pour passer votre commande par téléphone et éviter ainsi de vous déplacer. D'autres peuvent vous préparer vos commandes à récupérer pour éviter de passer trop de temps dans les magasins.

Renouvellement des ordonnances

Vous souffrez d'une maladie chronique, vous avez besoin de renouveler votre traitement mais votre ordonnance est périmée. En raison du contexte sanitaire, le pharmacien peut exceptionnellement vous délivrer votre traitement en informant simplement le médecin.

Afin d'éviter toute interruption de traitement préjudiciable à la santé d'un patient bénéficiant d'un traitement chronique, les pharmacies d'officine peuvent dispenser, lorsque la durée de validité d'une ordonnance renouvelable est expirée, un nombre de boîtes par ligne d'ordonnance garantissant la poursuite du traitement jusqu'au 31 mai 2020. Le traitement est d'abord délivré dans la limite d'une période d'un mois avant de pouvoir être renouvelé. Ces médicaments sont remboursés par l'Assurance maladie dans les conditions habituelles.

Le pharmacien en informe le médecin. Il appose sur l'ordonnance le timbre de sa pharmacie, la date de délivrance et le nombre de boîtes dispensées.

Les services municipaux sont fermés au public mais poursuivent leur action à distance, en cas de situation urgente (hors question médicale), vous pouvez contacter le 06 08 91 87 47 ou adresser un mail à service.proximite@labalmedesillingy.fr. Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.



Département de la Haute-Savoie / Direction de la Communication Institutionnelle, Photo : © Deyla / L. Goretta, 02/04/2020/123 - 130242116.com

CORONAVIRUS

Le Département renforce son soutien auprès des personnes âgées ou handicapées, confinées à domicile et isolées.

Vous êtes abonné à la Téléalarme : le service est renforcé et disponible 7j/7, 24h/24.

Vous n'êtes pas abonné à la Téléalarme : un service téléphonique d'écoute, conseil et orientation est ouvert gratuitement 7j /7, de 8h à 18h,

Appelez le **04 50 33 20 03**

haute 
savoie
le Département

  
[hautesavoie.fr](https://www.hautesavoie.fr)